

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2016**

Délibération
n° 2016.07.215

**Création de la SPL
SEMEA : modalités
de rachat des actions
détenues par les
actionnaires privés**

LE DOUZE JUILLET DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 juillet 2016**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danièle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Danièle CHAUVET, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacques PERSYN, Françoise COUTANT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL

Absent(s) :

Denis DOLIMONT, Yannick PERONNET, Guy ETIENNE, Jacky BONNET, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bertrand MAGNANON

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2016

**DELIBERATION
N° 2016.07.215**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / EAU
POTABLE

Rapporteur : Monsieur le Président

**CREATION DE LA SPL SEMEA : MODALITES DE RACHAT DES ACTIONS DETENUES PAR
LES ACTIONNAIRES PRIVES**

La transformation de la SEMEA en SPL, qui sera compétente pour la gestion du service public de l'eau, nécessite que les actions de la SEM, actuellement détenues par les actionnaires privés, soient rachetées par les actionnaires publics de la future SPL, conformément à la répartition du capital de la SPL telle que validée précédemment.

De ce fait, GrandAngoulême rachèterait 4 actions, le syndicat d'eau de Champniers en rachèterait 2 et le syndicat de la Boëme en rachèterait 1.

La valeur de rachat d'une action pourrait être de 250 euros correspondant à la valeur de l'action votée par l'assemblée générale extraordinaire de la SEMEA du 3 février 2015 et à la valeur de l'action de la nouvelle SPL, telle que validée précédemment

Vu le code de commerce,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1531-1,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 30 juin 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rachat par GrandAngoulême de 4 actions détenues par les actionnaires privés de la SEMEA pour un montant global de 1 000 €.

D'AUTORISER le président à prendre toutes les mesures et signer tous les documents et les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
Mmes Carrera,, Deboevere, De Maillard, et MM Bonnet, Chapeau, Devanneaux,
Dolimont, Etienne, Magnanon et Peronnet ne prennent pas part au débat et au vote
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

13 juillet 2016

Affiché le :

13 juillet 2016